BULLETIN DE LA DIETE

Séance du 28. Juin 1812.

N$^{ro.}$ 2.

A l'Imprimerie du Gouvernement.

BULLETIN

de la Séance de la Diète du 28. Juin 1812.

Les deux chambres se réunissent dans la salle du Sénat. Le Maréchal de la Diète invite le Ministre des Finances organe du Comité nommé à la Séance d'avant-hier à lire son rapport. — *vide* A.

Cette pièce est souvent interrompue par des acclamations générales. L'acte de confédération est lû par Mr. Niemcevicz Sécrétaire du Sénat. — *vide* B.

Le Maréchal de la Diète prend la parole; il engage par son discours ses concitoyens à donner toujours l'exemple du même patriotisme, à se rapprocher de plus en plus des usages et des formes nationales, à conserver l'esprit qui les anime, il engage les mères à donner à leurs enfans une éducation polonaise, à faire revivre l'ancien esprit chevaléresque des Polonais. — Il invite à signer l'acte de confédération et il declare que toute clause rendroit la signature nulle.

On procède ensuite à la signature de l'acte. Cette opération terminée, les Nonces Wodzyński, Wężyk, Dembowski et Boianowski temoignent successivement à la Diète les sentimens qui les animent; ils la félicitent au nom de la Pologne de l'accomplissement de ses hautes destinées, ils benissent ce jour mémorable et ils s'estiment heureux d'y avoir eû part. Le Président du conseil des Ministres termine la Séance par un discours plein de feu. — Il remercie la providence de l'avoir rendu temoin du rétablissement de la Pologne, il apostrophe les ombres des Maréchaux Małachowski et Potocki morts avant cette epoque, il proroge la Diète jusqu'à une nouvelle convocation et il invite les Etats a se rendre à la Cathédrale.

Un Te Deum solemnel chanté par l'Evêque de Cracovie achève la céremonie.

Messieurs!

S'il exista jamais parmi les hommes une mission importante, une tâche honorable, ce sont sans doute celles que nous avons reçues de vous. Si jamais un travail presenta à l'esprit et au coeur tout ce qui est fait pour les ébranler et les enflammer, c'est sûrement celui auquel vos ordres nous ont appelés.

Placés par un concours de prodiges à l'extrémité du drame, qui a vu périr notre patrie, entre le berceau encore récent d'une partie de cette même patrie et le tombeau encore ouvert de l'autre, le tableau que nous devons vous présenter, les accens que nous devons faire retentir au milieu de vous, doivent, pour être fidèles, participer de ce mélange inoui de la vie et de la mort; ils doivent porter à la fois l'espoir et la consolation dans le coeur des victimes et l'effroi dans celui des bourreaux. Ce n'est pas tout: il faut armer vos mains du fil propre à vous diriger vers l'issue du labyrinthe des malheurs, dans lequel vous avez été égarés depuis un demi siècle: il faut affermir vos pas dans la nouvelle carrière que les circonstances ouvrent devant vous.

Telle est, Messieurs, l'étendue des rapports sous lesquels votre comité a envisagé le travail, dont vous l'avez chargé. Il a senti, qu'il parloit devant l'Europe, comme devant vous; devant les âges à venir, comme devant la génération qui l'ecoute; devant les peuples, comme devant les Souverains. Il s'est dit surtout qu'il parloit devant le plus grand des Souverains et devant son grand peuple. Il s'est pénétré de la sainteté de votre cause, de la grandeur de ses résultats: et plus soutenu encore qu'effrayé par ces motifs imposans, il vient déposer aux pieds de ce Senat un travail dont il aime à faire hommage à la patrie, dans la personne de ceux en qui elle a placé sa confiance et son espoir.

Longtems avoit existé dans le centre de l'Europe une nation célébre, maitresse d'une contrée étendue et féconde, brillante du double éclat de la guerre et des arts, protégeant depuis des siècles, d'un bras infatigable les barrieres de l'Europe contre les barbares, qui frémissoient autour de son enceinte, et par un caractére aussi honorable que particulier, n'ayant jamais fait servir sa vaillance à porter à l'existence de ses voisins, les atteintes, que la force a sçu trop souvent colorer du prétexte de la justice. Un peuple nombreux prospéroit sur cette terre. La nature répondoit avec libéralité à ses travaux: souvent ses Rois avoient pris place dans l'histoire à côté de ceux, qui ont le plus honoré le rang suprême. De toutes parts on briguoit l'honneur de s'asseoir sur son thrône; si parfois des divisions éclatoient dans son sein, ces nuages n'obscurcissoient que son propre horison et n'alloient point porter au loin les orages.

Messieurs, cette terre, c'etoit la Pologne; ce peuple, c'etoit vous, que sont ils devenus?

Envain nos yeux les cherchent dans cette enceinte dont leur réunion faisoit jadis la gloire! hélas ceux, que nous appercevons, nous rappellent trop ceux qui devroient

y être, et le foible bien dont il nous est déjà donné de jouir, nous avertit trop de celui, que nous avons perdu.

Mais comment s'est operé le déchirement de notre patrie? comment cette grande famille, qui même en se divisant ne se séparoit pas, qui avoit sçu rester unie à travers des siècles de division, comment cette puissante famille s'est elle vu démembrée? quels ont été ses crimes et ses juges? de quel droit a-t'elle été attaquée, envahie, effacée de la liste des états et des peuples? d'où lui sont venus des oppresseurs et des fers? ..... L'univers indigné vous repondroit pour nous .... Chaque état, chaque peuple vous diroit, qu'il a cru voir son tombeau s'entrouvrir à côté de celui de la Pologne. Que dans l'audacieuse profanation des lois sur lesquelles reposent également toutes les sociétés, dans l'insultant mépris qu'on en a fait pour nous perdre, le monde a pu se croire livré au seul empire des convenances, et que bientôt pour lui, il n'y auroit plus d'autre maitre. L'Europe effrayée, menacée, indiqueroit sur tout à votre juste ressentiment cet empire, qui en vous ecrasant, se préparoit à peser sur elle d'un poids nouveau: n'en doutons pas, Messieurs, c'est la Russie qui est l'auteur de tous nos maux. Peu contente de la jouissance d'une partie du globe, le monde suffiroit à peine à son ambition. Depuis un siècle elle s'avance à pas de géant, vers les peuples, qui ignoroient jusqu'à son nom. Avec Pierre premier se leva le voile derriere lequel s'etoit formé un empire immense, où tout sollicitoit les habitans à renouveler sur l'Europe les débordemens qu'avoient executés leurs pères. Ce nouvel aspect eut dû glacer l'Europe d'effroi et lui faire chercher dans sa prévoyance le moyen d'obvier à ce nouveau danger. Elle eut du fermer toutes ses portes au prince ambitieux qui venoit s'initier à tous les secrets de ses arts, pour en armer contre elle les mains de ses feroces et serviles sujets. Et lorsque Pultava sembloit ne decider qu'entre Charles et Pierre, l'Europe étoit vaincue presque autant que la Suéde. La Pologne ressentit aussitôt les effets de cet accroissement de la puissance russe. Placée au premier rang de son voisinage, elle a reçue ses premiers comme ses derniers coups. Qui pourroit les compter, depuis qu'en 1717 la Russie essaya son influence par le licenciement de l'armée polonoise: depuis cette époque quel instant a été exempt de son influence ou de ses outrages? d'abord elle prescrit des choix à la liberté, qui avoit toujours décidé du thrône de notre patrie; elle attente à celui des droits dont la nation s'étoit toujours montrée la plus jalouse. — Bientôt nos plus beaux apanages deviennent la recompense des favoris de ses souverains. Nos enfans entrainés de force dans les rangs de ses armées, doivent racheter de leur sang celui que les Russes devoient seuls verser dans les combats. Si nos champs se couvrent de moissons, c'est pour nourrir ses soldats. Chaque nouvelle guerre montre les drapeaux russes, traversant la Pologne et flottant dans toutes ses parties. C'est en foulant sans cesse le sol polonois que la puissance russe s'approche graduellement du corps de l'Europe, qu'elle aspire à dominer.

Si revêtant d'autres formes, cette puissance astucieuse s'unit á la Pologne, c'est pour lui imposer comme en 1764 cette funeste garantie, qui attachoit l'intégrité de nos frontières a la perpétuité de l'anarchie, pour faire de cette anarchie le moyen de remplir ses desseins ambitieux ... Le monde sait ce qu'ils ont été depuis cette funeste époque. C'est depuis elle que de partage en partage on a vu la Pologne disparoître entièrement, sans crime comme sans vengeance. C'est depuis elle que les Polonois ont entendu, en fremissant, le langage insultant des Repnin, des Sivers, qu'ils, les ont contemplé—portant une main audacieuse sur les rênes de leur propre Gouver-

nement; C'est depuis elle que cent fois le soldat russe s'est baigné au sang de leurs concitoyens, en préludant à ce jour à jamais exécrable, faut il le rappeller, dans lequel au milieu des hurlemens d'un vainqueur farouche, Varsovie entendit les cris de la population de Prague, qui s'êteignoit toute entiére dans la meurtre et dans l'incendie. Polonois! car il est tems de faire retentir à vos oreilles ce nom, qui est le vôtre et que vous n'eussiez jamais du perdre, Voila les routes odieuses par lesquelles la Russie est parvenu à s'approprier vos plus belles provinces; voila les titres, les seuls titres qu'elle èxerce sur vous; la force seule a pu vous enchainer; la force peut aussi briser les fers qu'elle seule a forgés. Ils le seront; comment en douteriez vous en contemplant ce qui se passe autour de vous? voyez, recherchez si rien de ce qui a fait votre perte existe encore. Dans ce vaste changement, qui entraine le monde, à quoi reconnoitriez vous les anciens dangers de votre Patrie? Aulieu de la jalousie des pouvoirs, qui nourissoit dans l'Europe une anarchie pareille a celle qui rongeoit votre propre sein, un seul esprit semble l'animer toute entiere. Vos champs sont couverts de drapeaux étonnés de leur fraternité nouvelle: au lieu de voisins avides de vos dépouilles et complices de votre destruction, tous ont uni leurs armes aux vôtres. Au lieu de ces phantomes d'armées, que fournissoit à peine la totalité de votre ancien teritoire, de nombreuses légions, sorties comme par enchantement d'une petite partie du même sol, brillantes de l'éclat de victoires récentes, formées à l'ecole du plus grand des Capitaines, à l'exemple de la plus grande des armées, menacent vos spoliateurs de leurs glaives forgés d'un fer né sur la même terre qu'eux et brulent d'entendre sonner l'heure de la vengeance. Au lieu de ces foibles secours que la france laissoit tomber sur vos besoins, c'est la france entière qui s'est ebranlée et qui marche d'un pas effrayant à vos ennemis. La france fut toujours l'alliée, l'amie de la Pologne. La Pologne à son tour rendit toujours à la France— amour pour amour; dans ses fortunes diverses on la vit toujours se tourner vers la france, soit pour lui faire part de ses biens, soit pour lui demander les siens. Le premier usage complet que la Pologne fit du droit d'élire ses rois, fut pour appeller au trône un prince du sang francais, ce fut à la France que Casimir fut demander de le consoler des peines qu'il avait trouveès sur le trone de Pologne: C'est dans une partie de la france que Stanislas fut réaliser les projets bienfaisants qu'il destinoit pour la Pologne.

Il en est des peuples comme des hommes; des sympathies d'interet forment entre eux des liens indissoluble.

Elles se retrouvent toutes entre la France et la Pologne; mais ce qui autre fois n'etoit senti que par ce petit nombre d'hommes auxquels les rapports les plus déliés des intérets des états ne peuvent échapper, est devenu l'axiome politique de la france. Il faut la Pologne à la france comme la France à la Pologne: Que dis-je? il la faut à l'Europe entiere. L'Europe a à se reposer de vingt cinq années de grandes agitations. Son sistème restera incomplet, le prix de ses sueurs et de son sang ne sera pas assuré, tant que des antres du nord pourront fondre sur elle des hordes sur la nature desquelles il n'est plus tems de s'aveugler. Ce ne sont plus ces hommes, que le besoin chassoit de leurs demeures sauvages, et qu'il precipitoit dans toutes les routes qui pouvoient les conduire aux contreés, qui leur offroient des jouissances étrangéres à leurs apres climats. Un instinct aveugle tenoit lieu à de pareils hommes des arts, qui policent ou qui defendent les autres peuples: mais ici à côté de la même barbarie, se

trouvent les arts des peuples policés; le Russe a demandé aux Européens, il a appris d'eux tout ce qui peut servir à attaquer et à se défendre, à nuire et à détruire. Le Russe s'est sous quelques rapports fait l'égal de l'Européen pour arriver à devenir son maître. Chez lui des Esclaves superstitieux et dociles tiennent toutes leurs facultés aux ordres d'un Gouvernement familiarisé avec tous les attentats. A sa voix depuis un siecle, leurs bras infatigables travaillent à saper toutes les digues, qui contenoient ce torrent toujours occupé à les renverser. Combien de fois les Russes ne les ont ils pas déjà franchies, soit pour leur propre intérêt, soit à l'appel imprudent, que leur ont fait des Princes, aux quels ils portoient des fers cachés sous leurs perfides secours. — Depuis cinquant ans vingt fois la Russie a inondé de ses armées le midi de l'Europe; L'empire de Constantinople est resté renversé, sur son croissant à demi brisé.

Frédéric lui-même ne put en défendre sa capitale: dans ces derniers temps, l'Italie les a reçu avec horreur dans ses riantes campagnes, en invoquant en vain un nouveau Marius: qui le croiroit! on a entendu les cris du Scythe sauvage sur la tombe du cigne de Mantoue. Dans leur imprudente audace, des milliers de ces esclaves moissonnés par le fer francois, sont venus engraisser la terre libre de la Suise, il fallut le bras d'un héros pour arrêter à Austerlitz la course de leurs bataillons: à une époque plus reçente, il fallut encore le même bras pour les rejetter dans leurs forêts: trop d'exemples ont du faire sentir à l'Europe ses dangers, et la nature des remédes qu'ils demandent. Ces dangers, ces remédes n'auront pas échappé à ce prince, qui dans ses calculs embrasse l'avenir avec la même facilité que le présent, et qui fondateur d'un vaste Empire ne peut manquer de donner toute la solidité qu'exige un édifice élevé par tant de travaux.

Il sait qu'il faut une barrière éternelle et impénétrable contre les invasions de l'ignorance et de la barbarie: il sait qu'il faut que la frontière, qui séparera les peuples policés des peuples sauvages, soit hérissée de fer et d'airain: il sait qu'il faut que le peuple placé à l'avant-garde de l'Europe ait toute la puissance nécessaire pour en assurer le repos. Si donc à d'autres époques tout avoit conspiré notre perte, aujourd'hui tout conspire pour notre rétablissement. La Pologne existera donc: que dis je? elle existe déjà, ou plutôt elle n'a jamais cessé d'exister; que font à ses droits la perfidie, les complots, les violences sous lesquelles elle a succombé? Oui, nous sommes la Pologne; nous le sommes aux titres, que nous tenons de la nature, de la société, de nos ancêtres, à ces titres sacrés, que reconnoit l'univers et dont le genre humain a fait sa sauve garde. Nous le sommes, non seulement nous, qui jouissons déjà de la régéneration de ce pays, mais encore tous ceux, qui habitent les vastes contrées, qui attendent leur affranchissement.

Ces frontières tracées d'une main spoliatrice, ces barriéres élevées par la défiance, ces gardes dont elle a hérissé toutes ses avenues, toutes ces marques enfin des noirs pressentimens, qui accompagnent l'usurpation, n'on pu altérer cette communauté d'origine, ni rompre les liens du sang, qui établissent entre un peuple de frères un amour et une confiance réciproques. Oui, malgré une trop longue séparation, ils sont restés nos frères, les habitans de la Lithuanie, de la Russie blanche, de l'Ukraine, de la Podolie, de la Wolhynie: ils sont Polonois comme nous et ils ont comme nous le droit de le paroitre.

La patrie, comme une tendre Mére tient toujours ses bras ouverts à tous ses enfants, et chaque membre a toujours le droit de se rattacher, à la famille dont il fut arraché.

Polonois! car de quel autre nom pourrois-je maintenant vous appeller; je n'arrêterai pas plus longtems l'essor de voeux et des sentimens, qui s'échapent de tous vos coeurs; que ce qu'ils proclament, vos bouches le fassent retentir avec toute la force que donnent des voeux trop longtems comprimés: et que l'existence du Royaume de Pologne et corps de la patrie Polonoise, solemnellement proclamée dans cette enceinte, soit répeté dans toute la Pologne comme elle l'est içi au milieu des mêmes signes d'attendrissement et des mêmes cris d'allégresse.

Mais pour donner à ce mouvement une force irresistible, pour mieux assurer les résultats qu'il doit produire, interogeons l'histoire de nos ancètres, cherchons y ce que leur suggera souvent l'ardent amour de la patrie; ecartons seulement lesdangers, qui priverent trop souvent les confédérations des avantages qu'elles auroient du produire. Que leur experience ne soit pas perdue pour nous, imprimons à cette confédération nouvelle le caractére de la plus étroite union, faisons en le point central auprés du quel nous nous tiendrons réunis, autour du quel pouront se rallier sans difficulté, comme sans confusion, tous ceux, qui n'attendent peut être pour se rassembler que de savoir oû ils doivent le faire. Alors quelle force humaine pourra arrêter ce mouvement unanime d'une grande nation, cet élan d'un peuple qui ressaisit son antique existence et qui pour l'assurer mieux, oublie ses souffrances passées et s'offre à voler de sacrifices en sacrifices.

O jour mille fois heureux! jour d'allégresse et de triomphe! devant toi disparoissent tous ces jours, qu'il faudroit effacer des pages de notre histoire et du souvenir des hommes. Ce jour sera celebre entre tous les jours. Nos neveux hériteront pour lui de nos hommages et de notre respect, c'est à lui qu'il étoit réservé de faire retentir ce nom cher et sacré, ce nom de la Pologne, qui vivoit dans nos coeurs et qu'un destin cruel nous condamnoit à y renfemer. Désormais les enfans des Piast et des Jagellon pourront se parer du nom dont s'enorgueillissoient leurs ancètres, ce nom, devant lequel pâlissoient ceux que pour un tems la fraude et le crime leur avoient donné pour maitres, Ah, n'en doutons pas: cette terre jadis si féconde en héros, va reprendre toute sa gloire. Elle enfantera de nouveaux Sigismond, de nouveaux Sobieski; son lustre brillera d'un éclat nouveau et les nations revenues pour nous à la justice, reconnoitront que pour germer sur le sol de la Pologne, toutes les vertus n'avoient besoin que d'y être cultivées par les mains libres, par les mains desenchainées de ses propres enfans.

Et vous, citoyen vénérable, que près d'un siécle de vertus a désigné aux voeux de vos concitoyens, pour présider à la scène la plus étonnante de leur histoire, pour guider les premiers pas de la patrie renaissante; quelle douce et touchante leçon offre ce prix de la vertu que vous recevez aujourd'hui. Ces yeux fixés sur vous, ces larmes qu'excite votre présence, disent aux jeunes coeurs de vos compatriotes ce qui est réservé à l'imitation des services, que vous avez rendus à la patrie. Placé, pour ainsi dire, aux deux extrémités de la vie de votre patrie, vous aurez assisté au crépuscule de sa premiére vie et à l'aurore de la seconde, vous l'aurez vu tomber et se relever quelle destinée pour un citoyen tel que vous! Elle a voulu cette destinée que vous

occupassiez, il y a cinquante ans, dans la diète qui fit ses premiers pas vers un meilleur gouvernement, la même place que vous occupez dans celle qui est appellée à en assurer à jamais l'xistence et le bonheur..... Nestor des patriotes Polonois, quand vous disparûtes à leurs yeux, vous emportiez avec vous les dieux sauvés de l'embrasement de votre patrie. Ils y rentrent aujourd'hui pour y recevoir un culte éternel, pour y habiter comme dans un temple, autour duquel la nation entiére, instruite par ses malheurs, formée à la vigilance par le souvenir des surprises qu'elle a éprouvées, ne cessera de faire une garde sévère, qu'elle ornera de toutes les vertus qui de tous tems ont appartenu aux Polonois et quelle jure ici de defendre avec tous les bras, au prix du sang de tous ses enfans.

C'est pour accomplir ces généreuses résolutions, pour en rendre l'effet à jamais durable, que votre comité a l'honneur de vous présenter l'acte de confédération suivant.

B.

ACTE
de Confédération générale de la Pologne

Nous, soussignés, composant la Diète générale réunie à Varsovie, nous trouvant assemblés dans un moment, où tout ce qui nous entoure, nous frappe d'étonnement et d'admiration, où tout embrâse nos coeurs de l'ardent amour de la patrie, et nous avertit que la nation s'attend à des entreprises énergiques de notre part, que le monde a les yeux fixés sur nous, que la postérité nous jugeant sur nos oeuvres, bénira nôtre mémoire ou la chargera de malédictions; voulant considérer mûrement toute l'importance des conjonctures actuelles, Nous avons nommé un Comité chargé de nous exposer l'état actuel des choses, ainsi que les moyens de tirer parti de l'occasion que le ciel nous offre pour arriver au but de tous nos désirs.. Notre attente a été

remplie. — Dans le rapport que le Comité nous a fait aujourd'hui, il a consigné avec fidélité et les sentimens qui nous animent et les droits imprescriptibles de la Nation polonoise; il nous a indiqué en même tems le but vers lequel nous devons tendre et la route qu'il nous faut suivre.

Nous déclarons, en conséquence, que le rapport sus mentionné est l'expression exacte de nos sentimens et de nos intentions; nous référant á l'exposé contenu dans le dit rapport, et considérant qu'aucune autre mesure ne nous est prescrite aussi impérieusement par la plus urgente nécessité, ni ne saurait nous présenter de succès aussi assuré que celle d'établir un lien National, fondé sur l'union la plus parfaite, nous avons résolu de nous former en Confédération générale.

Pour témoigner d'une maniere d'autant plus expresse et plus evidente la pureté de nos motifs et de nos intentions, nous déclarons à la face du ciel et de la terre et devant toute la nation polonoise, que nous n'avont point d'autre vuë ni d'autre désir, que de recomposer notre Patrie démembrée par la plus injuste violence, de lui rendre son ancienne existance et sa prosperité; que nous formant en Confédération générale, sous l'approbation et sous l'autorité de Sa Majesté le Roi de Saxe, FREDERIC AUGUST, grand Duc de Varsovie, notre très gracieux Souverain, et ayant à notre tête le Prince Adam Czartoryski, Staroste-général de la Podolie, nonce de Varsovie, Citoyen respectable par son âge, ses vertus et ses services, chéri et considéré par tout où s'étend le territoire Polonois, nous restons fidèles à la foi de nos pères, à la Religion Catholique Apostolique et Romaine, que nous reconnoissons à jamais Religion de l'Etat; nous professons en même tems cette tolérance de tous les cultes, dont nos ancêtres avaient donné le premier exemple dans le tems où des guerres sanglantes de religion affligeaient encore l'Europe; nous respectons l'autorité et les prérogatives du Trône, ainsi que les lois nationales, et nous conserverons dans toute sa pureté et dans toute sa force cet esprit national qui a résisté aux orages et aux adversités, et qui doit parvenir aux siècles les plus réculés, comme le trait le plus distinctif du caractère polonois.

Guidés par de semblables considérations, ne voulant employer que des voies légales pour arriver à une fin honorable, et nous rappelant les événemens désastreux que présente le passé; nous croyons qu'il est de notre devoir de déclarer de la manière la plus solemnelle, que la Confédération générale, formée aujourd'hui, ne s'écartera jamais de la route qu'elle s'est tracée, pour se jetter dans les abus qui ont préparé la ruine de la patrie. — Elle ne donnera jamais naissance à des edits ni à des commissions particulières, ayant pour objet de favoriser quelques individus, ou d'en persécuter d'autres au dépens du bien public; et tandis que le rétablissement de la patrie est notre premier besoin et notre première volonté, tandis que la confédération n'aura d'autre soin que d'accueillir des freres revenant dans le sein de la mère commune, de réunir les contrées qui auront été affranchies, elle ne s'en détournera pas pour s'occuper des objets de législation, ou des affaires de gouvernement qui demandent une discussion calme et une exécution regulière et methodique. En conséquence, la justice et l'administration resteront aux autorites désignées, par les lois, et la confédération exerçant dans toute leur plénitude les pouvoirs qui appartiennent à une association générale de la Nation, travaillera sans relâche au grand oeuvre du recouvrement de la patrie: Elle s'imposera la tâche la plus noble, celle de conserver, dans toute sa pûreté et de propager avec toute son énergie, l'énthousiasme national.

Afin de donner à cette confédération, composée des membres de la diète des autorités publiques et enfin de toute la Nation, plus de moyens de procéder avec activité, Nous déléguons les pouvoirs dont elle est investie, à un Conseil-général qui sera adjoint au Maréchal et qui siégera à Varsovie.

Une entreprise dictée par des motifs aussi vertueux, fondée sur la plus évidente justice, mérite d'être honorée du nom et de l'approbation de Sa Majesté le Roi de Saxe, Grand Duc de Varsovie, notre Monarque bien-aimé qui, s'il n'a pû siéger aujourd'hui en personne parmi nous, sur ce Trône qu'il orne de ses vértus révérées en Europe, n'en est pas moins présent à nos coeurs nous avons résolu en conséquence qu'il sera envoyée une députation á Sa Majesté

le Roi de Saxe pour La prier qu'elle daigne accéder à cet acte de confédération generale et lui accorder son approbation.

La cause de l'innocence opprimée peut être envisagée comme la cause de DIEU; un acte éclatant de justice peut seul reparer tous les maux que l'iniquité a repandus sur l'Europe. Comme ce changement important formerait le complément de tous ceux, qui doivent donner au monde une face nouvelle et fonder le bonheur du genre humain; comme l'existence d'une Pologne, rendue à toute son ancienne puissance, offrirait au premier empire du monde un allié dont la fidélité lui serait assurée, un allié, dont il n'aurait jamais aucun danger à craindre, un allié, qui par sa position géographique, par son caractère national, et par tant d'autres relations, ne serait pas sans utilité; pourquoi nous serait-il défendu d'espérer que celui qui ne trouve rien de digne de Lui, que ce qui est noble et grand, Celui, auquel nous devons notre existence actuelle; et qui d'un seul mot d'une seule pensée, peut donner à notre existence future tout l'eclat dont elle est susceptible, ne refusera pas d'accorder à notre entreprise son assistance toute puissante? nous déposerons donc aux pieds de son Trône l'hommage de notre devouement et de notre confiance; nous y déposerons nos prières et nos espérances; nous Lui demanderons de proférer cette parole créatrice, qui complettera l'existence que nous avons dejà reçue de Lui.

Mais pour nous rendre plus dignes de sa protéction, nous prenons ici l'engagement solemnel qu'aucun événement ne refroidira cet enthousiasme qui nous transporte et nous unit; qu'aucune force humaine n'affoiblira ce courage et ce dévouement avec les quels nous nous élançons dans la plus noble des carrières; que nous persévérerons imperturbablement dans le dessein que nous aurons proclamé aujourd'hui jusqu'à ce que nous ayons réuni avec nous les parties dispersées de notre ancienne famille, ces freres que notre amour fût toujours chercher au-delà des barrières élevées par la tyrannie qui nous séparoit d'eux.

Polonois, vous, que nos voeux appellent au milieu de nous! Ju-

geant de vos sentimens d'après les nôtres, nous vous invitons au nom de notre mère commune de réunir mutuellement toutes vos forces pour voler à son secours. — Si nous jettons un regard sur le passé, c'est uniquement pour nous pénétrer plus vivement de ce qu'il a pu avoir d'affreux, pour rendre hommage aux vertus supérieures qui brillerent au milieu d'une profonde nuit, et non pour scruter les coeurs, pour distinguer ce qui fut inévitable sous le Régne de la violence, d'avec ce qui aurait pu être évité, pour exposer par là l'innocence aux jugemens arbitraires de l'erreur. Il n'y a plus de passé pour nous, sous ce dernier rapport; la patrie renaissante presse ses enfans contre son coeur, elle leur ouvre à tous également le chemin de la gloire et du mérite. Présentons-nous donc une main fraternelle et la justice divine ne nous refusera pas la récompense que nous attendons, de voir les armoiries de la Lithuanie reparaître enfin sur notre Ecusson, et d'entendre répéter dans les champs fertiles de la Volhynie, ainsi que dans les Vastes plaines de la Podolie et de l'Ukraine ce cri joyeux: *Vive la POLOGNE! Vive la Patrie!*

En conséquence il est décrété ce qui suit:

Article 1.

La diète se constitue en Confédération générale de la Pologne.

Article 2.

La Confédération générale de Pologne, exerçant dans toute leur plénitude les pouvoirs qui appartiennent a l'association générale de la nation, déclare que le Royaume de Pologne et le Corps de la Nation Polonoise sont rétablis.

Article 3.

Toutes les diétines du Duché seront convoquées et adhèreront à la confédération. Elles en adrésseront les actes au conseil général de la confédération.

Article 4.

Tous les Polonois sont invités et autorisés à se confédérer, soit collectivement, soit individuellement et à faire parvenir dans le plus bref delai, leur adhésion au conseil général.

Article 5.

Toutes les parties du territoire Polonois sont appelées à se con-

fédérer à mesure que l'éloignement de l'ennemi leur en fournira le moyen. Elles sont invitées à se former aussitôt en diétines qui enverront des Députés porter leurs adhésions au Conseil général. Ces Députés deviendront membres de la Diète, qui s'est formée en confédération générale.

Article 6.

Tous les officiers, soldats, employés civils et militaires, nés Polonois et habitant sur le territoire de la Pologne, injustement détenus par les Russes, sont sommés d'abandonner le service de cette Puissance.

Article 7.

Tous les militaires seront replacés sous les drapeaux de la Pologne, et les Employés pourront être replacés, chacun dans une partie correspondante de l'administration Polonoise.

Article 8.

Toutes les autorités écclésiastiques, civiles et militaires feront chacune en ce qui les concerne, connoitre l'éxistence, l'ésprit, le but de la confédération. A cet effet, les Evèques publieront des mandemens, les Préfets, Sous-préfets et maires adresseront à leurs administrés tous les actes relatifs à cette confédération et propres à éclairer comme à soutenir l'esprit des contrées confiées à leurs soins.

Tous les commandans et Chefs de corps dans l'armée feront de même à l'égard de leurs subordonnés.

Article 9.

Tous les membres de la Diète confédérée, qui ne font pas partie du conseil général ci-dessus désigné, sont autorisés à se retirer dans leurs foyers, jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau appelés; et la Confédération attend du zele et du patriotisme dont ils viennent de donner des preuves, qu'ils emploieront cet intervalle á étendre, chacun dans leur partie, les dispositions patriotiques de leurs Concitoyens.

Article 10.

La Confédération, pendant son interstice, delégue tous les pouvoirs dont elle est investie, au Conseil-général choisi dans son sein, résidant á Varsovie et composé des membres ci-dessous désignés:

MM. Stanislas Comte ZAMOYSKI Sénateur Palatin.
Jean GOŁASZEWSKI Evêque de Wigry.
Alexandre LINOWSKI Conseiller d'Etat.

Martin BADENI Cónseiller d'Etat.
Antoin OSTROWSKI Nonce du district de Brzeziny.
Frédéric Comte SKÓRZEWSKI Nonce du district de Bromberg.
Joachim OWIDZKI Nonce du district de Lublin.
François WĘŻYK Nonce du district de Biała.
François Comte ŁUBIENSKI Député des districts de Szkalmierz et de Hebdow.
Charles SKÓRKOWSKI Député de la Ville de Cracovie.
Cajetan KOZMIAN Secrétaire de la Confédération générale Maitre des requêtes au Conseil d'Etat.

Article 11.

Le nombre requis pour former une délibération sera de cinq membres.

Article 12.

Le secrétaire-général aura Voix délibérative.

Article 13.

Toutes les autorités administratives, judiciaires et militaires, continueront l'exercice de leurs fonctions.

Article 14.

Une Députation sera envoyée á Sa Majesté le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, pour Lui demander d'accéder á la Confédération générale de la Pologne.

Article 15.

Une Députation sera aussi envoyée á Sa Majesté l'Empereur NAPOLÉON, Roi d'Italie, pour Lui présenter les actes de la Confédération, et Lui demander de couvrir de Sa puissante protection le berceau de la Pologne renaissante.

Article 16.

La Confédération prend à la face du Ciel et de la Terre, au nom de tous les Polonois, l'engagement solemnel de poursuivre, jusqu'à la fin et par tous les moyens dont elle pourra disposer, l'accomplissement du grand ouvrage qu'elle commence aujourd'hui.

Article 17.

La Confédération déclare que dans une circonstance oú tous ses travaux, tous ses voeux, ne tendent qu'au rétablissement de la Patrie, á la réunion de toutes ses parties, elle ne pourra considérer

comme un véritable Polonois, comme un bon Citoyen quiconque oserait rechercher, dans le passé, des motifs de division, d'accusation, en un mot quiconque se permettrait aucune démarche propre á semer des germes de discorde au sein d'une famille, que tout doit porter à rester réunie.

Article 18.

Les Ministres sont charg s de faire connaitre, chacun en ce qui les concerne, soit par la voie des journaux, soit autrement, tous les actes émanés de la Confedération ou qui lui seront desormais adressés.

D.

DISCOURS

prononcé par Mr. Mathias Wodziński Nonce du District de Brześć en Cujavie, à la Séance du 28. Juin 1812.

Messieurs!

Nos espérances sont donc remplies! Nous avons entendu prononcer enfin ce qui a été l'objet de nos plus ardents désirs, ô nom chéri de la Pologne! Avec quel attendrissement ne passeras-tu pas aujourd'hui de bouche en bouche!... Jl nous est donc permis de nous donner publiquement le nom de Polonais! l'Acte que nous venons de confirmer par nos signatures nous y autorise et notre zêle, notre perséverance, la protection de notre grand régénérateur nous garantissent le maintien de notre Confédération. Nous vous rendons grace ô Prince illustre ô respectable président de notre corps que la providence a voulû recompenser pour tant de vertus civiques en Vous destinant pour être à la tête de la Nation dans une époque aussi brillante! Nous Vous rendons grace dignes membres de la Députation!..... le projet que Vous nous avez apporté répond entièrement aux voeux de nos Coeurs, nous embrâse tous de la même ardeur et nous transporte également de joie et de patriotisme.

O jour trois fois heureux pour un Polonais! qui n'oublierait- pas à présent ses peines domestiques? Qui ne serait- pas, au-contraire tout rempli de la felicité commune? Qui ne verroit pas dans un avenir qui promet tant de grands événemens les plus belles espérances pour la patrie?

La foudre gronde sur notre éternel ennemi, sur cet ennemi qui n'a cessé de nous opprimer; la foudre va bientôt l'écraser et (n'en doutons pas) les debris de sa puissance fourniront à notre Sauveur un vaste Champ à de nouveaux bienfaits.

Jl arrivera bientôt, ce moment ou dans cette même enceinte nous nous verrons réunis avec ces frères qui nous tendent aujourd'hui les bras. Jl en est déja sûrement parmi eux qui, délivrés de leurs fers saluent amicalement

le Soldat compatriote, ou le Soldat allié, et qui mettent tous leurs soins à lui prouver leur réconnoissance par l'accueil de la plus parfaite cordialité; tandis que ces autres plus éloignés et qui, à la seule nouvelle du bonheur de leurs voisins, ne savent plus craindre la vigilance des tyrans, saisissent leurs armes cachées jusqu'ici avec soin et d'un élan rapide pénêtrent jusqu'à leur libérateur.

Vous! qui devez, par un sort trop digne d'envie, porter à NAPOLÉON l'hommage de notre respect et de notre reconnoissance, peignez lui des plus vives couleurs tout ce dont Vous avez été témoins. Dites lui que le Polonois n'oubliera jamais les bienfaits de son libérateur, qu'il attend de sa main avec une confiance sans bornes les developpemens de ses déstinées, et surtout qu'il ne se laissera surpasser en attachement et fidélité à sa personne, par aucune des nations qui sont sous sa puissante protection.

E.

Discours de Mr. François Wężyk député du district de Biała Conseiller de la Confédération Générale prononcé dans la Séance du 28 Juin 1812.

Senateurs! Nonces! Etats conféderés du Royaume de Pologne. —

Quels termes pourroient exprimer les sentimens qui animent aujourd'hui les coeurs polonais, sous quels traits dois je représenter la majesté de l'événement dont nous sommes témoins? Il ne sauroit éxister d'ordre dans l'effusion de nos sentimens: je n'en observerai point dans leur expréssion.

Des temps que l'espérance pouvoit à peine prevoir viennent se réaliser pour nous La paix des siècles futures est assurée par les miracles du siècle présent. Nous voyons renaître cette Pologne déchirée, avilie, qui naguères gissait anéantie dans le silence des tombeaux.

Quand les générations actuelles seront passées et qu'il ne subsistera que la mémoire des faits, nos neveux demanderont quels furent les causes et les occasions de ces étonnans résultats? quel fut l'homme ou le génie qui opéra ces merveilles? Allors les nations et les siècles diront son nom; ils diront aussi que ce fut l'amour de la patrie! que ce fut cet instinct sacré, conservé dans le coeur du polonais, en dépit de la mauvaise fortune; qui fit trembler toujours les oppresseurs de ces provinces. Ce sentiment nous a soutenu dans nos revers, il a adouci nos maux, il épura nos coeurs au creuset de l'adversité.

Quand nous nous livrons aux transports de la joie quand nous oublions dans cet instant nos longues infortunes, nous devons reconnoitre une puissance superieure aux concéptions humaines, qui répand les bienfaits pour éffacer les opprobres et nous ramener à la gloire; pour nous relever de notre chûte et ranimer nos forces, pour nous tirer du néant et nous rendre à l'éxistence. Elle brille dans son éclat de cette époque merveilleuse, et aucune puissance n'éteindra son flambeau: qui ne regarde avec étonnement les pas de géant dont nous marchons aujourd'hui vers l'éxistence et la gloire, sous l'oeil de l'arbitre des destinées de l'Europe et du monde? le nom de confédération reveille dans nos ames les souvenirs les plus chers et les plus profonds! que de fois à cet mot magique la patrie s'est arrêtée au bord du précipice; il armoit nos bras dans nôtre jeunesse, il appelloit sous les drapeaux les péres de famille chargés d'années et de vertus; il embrasoit la nation d'un feu patriotique. Quel véritable Polonois demeura jamais en suspens dans cette alternative. Ou sont les fastes qui présentent une institution comparable?

Vous avez senti la nécessité de recréer ce moteur puissant pour effectuer la réunion des parties dechirées de notre antique Pologne.

Vous avez reconnu cette vérité inaltérable que les Polonais pour recouvrer leurs droits devoient retourner aux usages de leurs péres. Certes il est en nous et autour de nous des moyens infaillibles de developper et de maintenir les causes de nôtre éxistence politique; et ils résident dans nos vertûs primitives, dans nos moeurs nobles quoique simples, dans la sagesse et l'appropriation des institutions à ces moeurs, dans la modestie, l'humanité, la piété et la valeur qui distingoient nos ancêtres. —

Je ne m'arreterai point à discuter au long les avantages résultans de nôtre confédération, qu'une voix plus éloquente a dèjà expliquées. Un avenir peu éloigné et fécond en grands événemens le demontrera. Mais j'entreprendrai de vous présenter le tableau du moment actuel. Nôtre nation rendue à une éxistence politique devoit essayer et préparer ses forces intérieures pour le passage qui conduit du néant à l'existence. Ces momens d'une belle adolescençe sont écoulés, nous avançons rapidement vers nôtre maturité malgré les agitations inséparables de tout changement imprévu, et nous sommes aujourd'hui capables de prendre nôtre rang dans l'ordre politique. Jl est pour nous un génie bienfaisant dont nous devons implorer les miracles; hâtons nous de profiter de ses rayons vivifians pour que le feu qu'ils allumeront puisse parvenir à nos derniers neveux.

Mais à qui m'adressai-je? ne vois-je point dans cette enceinte des Polonais? pardonnez aux élans de mon coeur, que la joie entraine au delà des bornes, me serait-il permis encore d'être l'organe des sentimens qui Vous animent? Répresentans de la nation, puis-je témoigner en votre nom notre juste reconnoissance, aux hommes éminens qui nous proposèrent la mesure salutaire d'une confédération? puis-je la temoigner au citoyen vénérable chargé d'années et de vertus, qui sur le déclin de ses jours dirige glorieusement nos travaux, et servira à nos neveux de guide dans la carrière. Puis-je dépeindre avec vérité l'enthousiasme que le rétablissement de notre patrie éveille dans tout Polonois.

Non mes forces n'y suffiroient point. Jl est des moments ou une larme repandue porte avec soi plus d'éloquence que les paroles les plus sublimes.

F.

Discours de Mr. Joseph Dembowski Nonce de Casimir prononcé à la diète le 28. Juin 1812.

Nos concitoyens nous envierons avec justice le bonheur d'avoir pris part aux évènemens de ce jour mémorable; Oui Messieurs ce jour est le plus grand, le plus auguste qui se trouve dans l'histoire d'aucun peuple. La Pologne régénerée, retablie, présente un spéctacle nouveau, étonnant, que les siecles passés n'ont pas encore offert aux annales du monde.

Nous voilà confédérés. Cette confédération qui est le sceau de notre rétablissement différe entierement de celles, qui naguères et trop souvent, ont bouleversé la Pologne. Elle effacera par son action bienfaisante les traces que peuvent avoir laissé quelques unes de ses pareilles; et bien loin de nous rappeller les temps d'anarchie et de désordre, elle portera avec elle le caractère d'une gloire immortelle.

Le miracle qui vient de s'opérer, paroissoit tantôt impossible, mais aujourd'hui les circonstances du moment, la puissance du génie qui régit le monde, l'appui génereux qu'il a toujours daigné nous accorder, rendent déjà son accomplissement indubitable.

Jl y a quelques années a peine que la Pologne était tout à fait effacée du rang des nations; elle éxiste aujourd'hui, elle reprendra sa force et sa puissance. Un destin vengeur a poussé à la guerre notre plus cruel ennemi, il l'a livré au favori de la victoire, au héros des siécles. Le régenerateur de la France deviendra le nôtre, la Russie, rejettée dans ses glaces natales cessera de peser sur l'Europe, la Pologne deviendra le boulevard de l'occident.

Le plus grand des hommes rélevera ces barriéres éternelles, ce mur d'airain que nous avons de tout temps opposé aux barbares du Nord: la foiblesse et l'imprévoyance les ont laissés detruire, la force et le génie les rétabliront.

Voilà le grand ouvrage auquel il a été donné à la diète de prendre part. La pologne y applaudira avec enthousiasme, un concert de bénédiction accompagnera ces mots si long temps attendus *nous sommes Polonois*, ces mots que nous brulions d'entendre. Jl est de mon devoir d'exprimer ces sentimens au nom de mes concitoyens à la diète mémorable qui nous ouvre un nouvel avenir, et qui aura droit à la reconnoissance des siècles.

G.

Discours de Mr. Bojanowski Nonce de Fraustadt, prononcé à la Séance de 28. Juin 1812.

Messieurs!

Nos cœurs n'ont que trop long tems comprimé ce sentiment d'indignation, que le souvenir de tant de maux, de tant de fléaux dont la Russie n'a cessé d'affliger la Pologne excitaient dans l'âme de tout vrai Patriote.

L'heure de la vengeance, que dis-je? celle de la justice a sonné. Oui, de la justice, car les mânes de tant de nos concitoyens massacrés la réclament.

Citoyens! NAPOLÉON revient sur notre sol, le génie de la victoire le suit. Quel moment favorable pour récouvrer les droits de la Nation! Dignes déscendans des Sarmates, c'est à Vous que le ciel a donné de chérir Votre Patrie plus que tous les biens du monde. Vous avez déjà tant fait pour elle, mais vous reposerez vous tant qu'il reste encore quelque chose à faire? De grandes destinées nous attendent. Les peuples de l'Europe armés à la voix du héros ménacent les barrières du Nord. Unissons nos aigles aux aigles victorieuses de la Seine. Partout où le bras polonais va s'ouvrir le chemin de la victoire, d'autres bras s'armeront pour relever l'autel de la Patrie.

H.

Discours de Son Excellence Monsieur le Comte Stanislas Potocki, Président du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres prononcé à la 2de Sèance de la Diéte le 28. Juin 1812.

Quelle est la voix quelles sont les paroles quelle est l'éloquence qui puissent s'élever à la hauteur de cette journée? Non, il n'en existe pas; Car ou pourrions nous

trouver un homme assez éloquent, pour peindre tout ce qu'elle offre de surprenant et d'inoui dans les fastes du monde? Apparaissez Orateurs célébres des Siécles passés, joignez Vous à eux, Vous dont l'éloquence nous entraine aujourd'hui, réunissez tous vos efforts et reconnoissez la foiblesse de Vos moyens! Jamais la parole, jamais les ressorts les plus puissants du discours, ne sauraient atteindre à la grandeur de cette circonstance memorable s'ils pretendaient la décrire, ou exciter les sentimens et les émotions qu'elle fait naître par elle même: La force du talent et de l'art est grande sans doute, mais elle rencontre des barriéres insurmontables lorsqu'il s'agit de rendre des évênemens et des sentimens qui ne connoissent point de bornes? Eh! Messieurs! quel est l'évênement qui approche plus du miracle que la rénaissance d'une nation puissante, rayée déja de la liste des peuples et condamnée à un éternel oubli? Les Discours éloquents des nonces que nous venons d'entendre nous ont transmis l'émotion de la Pologne entière, les sentimens les plus nobles et les plus attendrissants s'echappoient de leurs coeurs, cependant qui de Vous Messieurs, bien que vivement ému n'a pas senti la différence que j'ai indiquée? Je sens donc combien il me sera difficile de terminer et de proroger au nom du Roi cette Séance, que nous voudrions tous rendre éternelle. C'est pendant cette Séance que Vous avez ouvert le tombeau de la Patrie; Vous en avez vû renaître non seulement cette Pologne que nous avons salué avec des transports d'ivresse et de joie mais vous avez vû renaître avec elle tous ses titres honorables et tous les héros que l'implacable jalousie de notre existence et de notre gloire, vouloit précipiter dans le néant d'un oubli éternel, en arrachant des fastes de l'Univers les pages mémorables de notre histoire et en y substituant des calomnies propres à ternir l'ancien éclat de notre nation.

Cette journée rend à la Pologne toute sa splendeur qu'elle a sû arracher à l'oubli et la rattachant à celle que nous promet un sort plus heureux, elle lie par une chaîne indestructible le passé à l'avenir. Je le vois déjà se développer devant nous ce tissu brillant, j'apperçois ce grand tableau qui en embrassant toute l'immensité de l'espace, touche aux ombres du tombeau et s'éleve jusqu'à la voute des cieux.

Mais quel est ce monument placé auprés du tombeau de la patrie qu'on ne peut envisager, même dans ce jour d'allégresse, qu'avec un sentiment de douleur profonde? Hélas c'est celui qui renferme les cendres de ces Citoyens qui vecurent pour la patrie et moururent pour elle. Vous y occupez les premiers rangs Vous illustre Maréchal de la diéte constitutionnelle. Vous modéle du plus parfait civisme vertueux Malachowski et Vous frére chéri qui étiez son soutien, qui orné de toutes les vertus publiques et privées les consacriez toutes au bien de votre pays et braviez courageusement pour lui les fers et le trépas. Il convenoit de rapeller dans un si beau moment la mémoire

de pareils citoyens et de déposer une Couronne civique sur leurs tombes Bien. que je m'honorasse de l'affection paternelle du premier, bien que les sentimens d'attachement, de constance et d'amour fraternel me lioient au second, je ne crois pas pourtant avoir dépassé les bornes d'un hommage justement merité; Je Vous le demande Messieurs! je le demande à toute la Pologne si ce que j'ai dit d'eux n'est pas l'expression des sentimens unanimes de notre nation.

Oui Messieurs je n'en puis douter? L'émotion que leur souvenir a fait naître parmi vous, le regrêt qui se peint dans vos yeux, les larmes que je voix répandre m'en sont de sûrs garants! Chacun de Vous semble dire! „ Ah! pourquoi n'êtes Vous „ pas présents au milieu de Nous. O! Concitoyens chéris? Cette journée, l'heureux „ instant de la renaissance de notre patrie, auroit été la plus douce recompense, des „ longues peines que Vous avez endurées pour elle.

Mais helas! puisque ces voeux sont impuissants? Puisse l'Allégresse de cette journée, puissent nos acclamations unanimes s'élever jusqu'aux voutes célestes, séjour digne de leurs vertus, sans doute leurs manes généreuses sauront, même au sein du bonheur éternel apprécier nos voeux et notre joie: ils répandront leurs bénédictions sur vous, sur cette journée, ils les répandront à jamais sur notre patrie régénerée.

Quant à moi, plus heureux qu'Eux puisque j'ai vû le moment fortuné de la renaissance de ma patrie, je dirai avec Siméon „ *Nunc dimittis Servum tuum Domine*, J'ai vécu jusqu' à cette epoque heureuse à laquelle je désirai ardemment et n'osois pas espérer d'atteindre. J'ai vû la renaissance miraculeuse de ma patrie.... je puis donc dire que mes jours se sont heureusement accomplis. Car comment pourrais-je douter de cette renaissance? lorsque je vois toute la nation Polonaise animée d'une aussi noble ardeur? lorsque je vois la main vengeresse de' l'Eternel prête à nous venger, la justice divine confie notre sort à son envoyé, qu'elle a muni de sa sagesse et de sa puissance puisque nous nous ressentons déjà des effets de sa puissante protection? à laquelle nous recourrons.

Je connois trop le coeur et l'amour que nous porte notre auguste Souverain pour que je ne sois pas sûr d'avance des sentimens qu'excitera en lui cette grande journée; s'il s'y mêle quelque regrêt ce ne sera que celui de n'avoir pas pû être témoin de notre bonheur.

C'est au nom de ce Roi cheri que je prends congé de Vous membres de cette Diéte mémorable. Sa sagesse à été le guide de Vos Conseils, et Sa protection paternelle veillera sur leurs heureux effets. Jl rendra justice à Votre amour pour sa personne et pour la patrie, et s'il pouvoit se trouver quelque motif pour augmenter son

attachement envers Vous; ce seroient sans doute les preuves du profond respect et de l'entiére confiance que Vous lui avez donnés, comme s'ils Vous étoient inspirés par son auguste presence. En peu de jours Vous avez accompli un oeuvre à jamais mémorable et je me glorifie de Vous en rendre l'honorable temoignage, en prorogeant la Session de cette Diête au nom de Sa Majesté.

Rentrez donc dans Vos foyers illustres, Citoyens; allez publiez dans le pays le grand ouvrage de cette Diéte, allez annoncer à tous vos compatriotes, ce qu'ils attendent avec tant d'impatience. Saluez les du nom de Polonois.... rendez leur, leur ancienne Patrie. Dites leur que les jours de malheur se sont écoulés — qu'un avenir heureux qu'un nouveau tissu de prospérités se dévéloppe pour la Pologne sous la Protection divine et celle de notre invincible régénerateur. Maintenant remplis de reconnoissance pour le miracle que la providence vient d'accomplir en ce jour, allons au temple du Seigneur, Allons y entonner cet hymne de gratitude et de reconnoissance qui a tant de fois retenti sous ses voutes sacrées aux jours de notre prosperité et de notre Gloire.

La Confédération générale du Royaume de POLOGNE

A tous et chacun à qui il appartient salut:

La Pologne existe: ces grands mots se sont repandus dans la capitale; les états du Royaume, rassemblés en Diéte, ont unanimement confirmé l'acte de la Confédération; les citoyens de toutes les classes ont avec empressement demandé d'accéder à cet acte, et de mourir ou de rendre à leur Patrie son ancienne splendeur.

La Confédération générale du Royaume de Pologne voulant faciliter à chacun de ses concitoyens les moyens de manifester son voeu, et voulant en même tems mettre le 2 Article de l'acte de Confédération à exécution, convoque par la présente lettre circulaire les diétines et assemblées communales du Royaume de Pologne de la manière qui suit:

ARTICLE 1. Les diétines et assemblées communales du Royaume de Pologne sont convoquées dans l'intervalle du 20. Juillet au 15. Août prochain, dans l'ordre qui leur sera prescrit. Ce dernier terme n'est point applicable aux provinces du Royaume qui se trouvent sous la domination des Russes, vu que d'après l'Article 5 elles ne peuvent se confédérer qu'à mesure que l'ennemi évacuera ces provinces.

ART. 2. Les diétines et assemblées communales n'ont d'autre but que de publier l'acte de Confédération tel qu'il a été adopté par les états confédérés dans la Séance tenue à Varsovie le 28. Juin 1812; d'ouvrir les livres qui sont destinés à recevoir l'accession de leur concitoyens et de leur faire connaître que le moment est enfin arrivé où les Polonais, par cette accession générale, font voir que rien ne leur coûte lorsqu'il s'agit de reconquérir leur Patrie et de lui rendre son antique splendeur.

ART. 3. Le Conseil général de la Confédération considérant avec quel zèle les Nonces et les Députés ont accédé à l'acte de la Confédération générale, dans la Séance du 28. Juin; considérant que des Polonais qui ont pu faire toute espèce de sacrifices afin d'atteindre le grand but, pourront d'autant plus efficacement communiquer à leurs concitoyens le zèle sacré dont ils sont eux même animés, et leur représenter avec d'autant plus de force, les avantages qui résultent de la Confédération; d'après ces considérations, le conseil général nomme, par la présente lettre circulaire, tous les Nonces et Députés comme étant déjà investis de la confiance de leurs concitoyens, les Nonces pour tenir la place de Maréchaux, dans les Diétines; et le Députés pour être Présidens chacun dans son arrondissement. Tout Nonce ou Député qui ne seroit point présent dans son district lors de la convocation sera remplacé, le Nonce par le dernier Maréchal de la Diétine, et le Député par le dernier Président de l'assemblée communale. Dans un second cas d'absence c'est le Juge de paix qui remplace suivant l'ordre établi.

ART. 4. Le conseil général ayant confiance dans le Patriotisme de ceux qui en vertu de la présente circulaire remplissent les fonctions de Maréchaux et Présidens dans les Diétines et assemblées communales; les dispense, mais pour cette fois seulement du serment qu'ils auroient du prêter avant les Diétines et assemblées communales; le conseil général étant convaincu que ces hommes respectables, que leurs concitoyens ont honorés de leur confiance, acheveront l'oeuvre qui leur est confié, avec toute l'exactitude, l'union, et la célérité possibles. S'il falloit prolonger le terme ordinaire, les Maréchaux et Présidens pourroient prolonger de cinq jours, sur quoi on s'en rapporte à leur sagesse.

ART. 5. Les Maréchaux et Présidens des Diétines et assemblées communales, placeront à la tête du livre de la Diétine ou de l'assemblée communale, l'acte de Confédération générale qui a été accepté le 28. Juin, ils expliqueront à leurs concitoyens le but important de leur convocation, et ils veilleront à ce que l'acte d'accession se fasse sans condition ni clause.

ART. 6. Les Diétines et assemblées communales étant terminées les Maréchaux et Présidens fermeront les livres d'accession; ils y opposeront leurs signatures et celles des assesseurs; par la voie des Préfets et Sous-Préfets, ils enverront sans délai ces livres au conseil général de la Confédération, avec le rapport sur les Diétines et assemblées communales conformément à la circulaire datée d'hier et spécialement d'après l'article 4 de cette circulaire.

ART. 7. Les Maréchaux et Présidens avant de quitter les lieux où les Diétines et les assemblées communales auront été tennues, fairont des livres particuliers sur les citoyens et habitans qui n'auroient pu être présens aux Diétines et assemblées, ou qui n'auroient pas droit d'y paraître, et qui cependant veulent accéder à l'union sacrée de la Confédération. Ces livres seront déposés dans les bureaux des Sous-Prefets, afin que les citoyens et habitans dont nous venons de parler puissent y inscrire leurs noms. Les Sous-Prefets en fairont rapport tous les dix jours, au conseil général de la Confédération.

ART. 8. Le Ministre de l'Intérieur publiera la présente circulaire et veillera à son exécution conformément à l'article 18 de l'acte de Confédération.

POLONAIS!

Seroit-il nécessaire de vous encourager à prendre part à un acte aussi sacré, et d'une si haute importance? Vos fils, vos frères courent armés du fer arraché à l'oppression, pour montrer à notre Protecteur, au protecteur de l'Europe entière, où étoient autrefois les colonnes qui marquoient les frontières de votre Royaume et jusqu'où vos ancêtres avoient porté la gloire et la terreur de leurs armes; la terre des Polonais gémit aujourd'hui sous les guerriers qui se sont armés pour venger tant des victimes qui sont tombées en défendant votre indépendance. A cette vue pourriez vous ne pas sentir le plus beau dévoument pour la cause de la Patrie? Le livre d'accession et l'union sacrée de la Confédération, sera en même tems le livre qui rappellera l'époque où la Pologne delivrée de ses fers, a été replacée à un haut degré de puissance et de gloire; forte par l'union de ses enfans; grande par leurs victoires et par la protection du premier des héros elle jouira du fruit de vos travaux et d'une paix constante. Non, certainement il ne s'en trouvera point parmi les enfans de la Patrie, dont on ne lise le nom dans cette union de la Confédération générale à la quelle nous vous engageons.

Fait à la Séance du Conseil Général de la Confédération générale à Varsovie le 1 Juillet 1812.

Président à la place du Maréchal de la Diéte et de la Confédération générale de Pologne
Stanislas Comte Zamoyski.

Le Secrétaire de la Confédération générale de Pologne
Cajetan Koźmian.

La Confédération Générale du Royaume de POLOGNE

Aux habitans du pays délivré du joug de l'ennemi:

Fait savoir etc. etc.!

Le moment de votre délivrance est enfin arrivé; vos fers se brisent à la seule approche du plus grand des Souverains. La force de son bras, les sentimens qui vous animent, les maux que vous ont fait souffrir les usnrpateurs de votre patrie, font trembler vos tyrans. . . .

La Pologne voit déja une partie de ses enfans délivrés d'un long et honteux esclavage. Hâtez vous; accourez avec empressement: la Patrie vous appele avec une égale tendresse.

Le Conseil Général, pour satisfaire à l'article 5. de l'acte de Confédération, vous invite tous à hâter l'arrivée de cette époque désirée, à vous assembler partout en diétines, dèsque l'ennemi aura évacué votre territoire. —

Le but de ces assemblées est d'unir en une seule Confédération la nation entiere; il n'est donc pas besoin de vous indiquer l'ordre d'après lequel vous devrez y procéder: les usages de l'ancienne Pologne conviendront bien à celle qui vient de renaître.

Et vous dignes habitans des villes, usez des droits et des privileges que la nation vous a donnés; accédez tous à cette union sacrée, et apportez-y avec empressement les témoignages de votre zele et de votre patriotisme.

Pour éloigner cependant toute espece de doute, la Confédération a jugé à propos de donner les éclaircissemens suivans de l'article 5.

1. Après l'ouverture de la diétine, on fera lecture de l'acte de Confédération, sanctionné le 28. Juin, 1812, ainsique de la présente circulaire. On ouvrira ensuite un livre, dans lequel on placera en tête le dit acte et les citoyens seront invités à y apposer leurs signatures, sans restriction, pour preuve de leur accession pleine et entière à l'union nationale.

2. Le livre des accessions une fois fermé par le Maréchal de la diétine, ou par le Président des assemblées communales, on procédera à l'élection des députés, lesquels après avoir laissé une copie de l'acte d'accession du district avec les signatures, dans les archives du district, en porteront l'original au Conseil Général de la Confédération.

3. Quoiqu'il soit permis aux citoyens du district de choisir plusieurs députés, il n'y en aura pourtant qu'un d'entre eux, le premier élu, qui deviendra membre de la diéte confédérée. Jl ne peut en être autrement, vû que la présente diéte se compose d'un nonce par district.

4. Avant la clotûre de la diétine ou de l'assemblée communale, il sera ouvert aux Archives du district ou à celles de la commune, par ordre du Maréchal ou du Président, un livre destiné à recevoir les signatures des personnes qui n'auront pas été présentes aux diétines ou assemblées communales, et qui voudront accéder à la Confédération. Jl en sera fait rapport tous les 15. jours au Conseil Général.

5. On terminera les diétines et assemblées communales par la lecture de la circulaire du 30. Juin, 1812. afin de faire savoir à tous les citoyens, qu'ils peuvent envoyer leurs accessions au Conseil Général, soit en commun, soit séparément, pourvû qu'elles soient faites sans conditions quelconques.

Braves habitans de la Lithuanie, de la Podolie, de la Volhinie et de l'Ukraine, vous encourager à une aussi belle entreprise, c'est pour ainsi dire faire tort à votre zéle et à votre patriotisme. Nous avons déja reçu des preuves certaines des sentimens qui vous animent. Avancez dans la noble carriere qui vous est ouverte; achevez le grand ouvrage de la régénération de notre patrie; ayez présens à vos yeux vos descendans et vos freres; car celui dont la protection soutient toutes nos espérances, veille sur vous du haut de sa gloire, et saura apprécier votre dévoûment. — Fait à la séance du Conseil général de la Confédération générale: à Varsovie, le 11. Juillet.

Le Maréchal de la Diéte et de la Confédération générale de Pologne.

ADAM Prince CZARTORYSKI.

Le Secrétaire de la Confédération générale de Pologne,

Cajetan Koźmian.

La Confédération Générale du Royaume de POLOGNE

à la Nation, en lui anonçant la Réponse de S. M. l'Empereur de France, donnée aux Députés de la Confédération.

COMPATRIOTES!

Recevez donc l'oracle de vos destinées, attendu avec tant de sollicitude et avec une espérance aussi confiante; recevez en récompense de vos sacrifices, ce monument éternel de la grandeur et de la justice du plus puissant des Souverains. Proclamez sa réponse à toute la-terre, lisez la à vos enfans et à toute la race des Polonais. Ce que vous devez, ce que vous allez éprouver, nous nous en rapportons là dessus aux coeurs Polonais, car en rentrant au fond des nôtres, nous ne pouvons ni tracer des bornes à notre allégresse, ni trouver des termes pour l'exprimer.

Eh! quel est le Souverain qui, entouré de gloire et de puissance, permette à son coeur de s'épancher à ce point, que l'admiration des peuples reste en suspens entre sa grandeur et sa bonté. L'être suprême qui voyoit couler nos larmes depuis si longtems, a pu seul réunir dans le Héros des siécles, les grandes vertus des Titus et des Trajans, avec une puissance qui surpasse celle de tous les Césars.

C'est ce Héros qui vient de nous dire à la face de l'univers: *J'aime votre Nation; j'estime les Polonais! j'ai vu vos guerriers à mes cotés; comptez sur ma protection....* Paroles à jamais mémorables! que la reconnoissance les grave dans vos coeurs! gravez les sur l'airain et le marbre dans tous vos temples; gravez les partout où il existe des Polonais; qu'elles deviennent votre orgueil à jamais ......

Ce genre d'orgueil est consacré par l'honneur.

Que les nations ennemis rougissent des outrages dont elles cherchaient à vous accabler. Ces fautes, ces erreurs qu'on vous reprochoit, souvent avec raison, ont disparu; vous les avez rachetées de votre sang et de vos larmes, et NAPOLEON le GRAND vient de les effacer. C'est de ses mains que vous recevez les biens les plus précieux des humains, la patrie et l'estime du monde; vous les avez mérités; il vous reste à les conserver.

Vous avez déja la Pologne. — Vous l'aurez avec l'étendue que lui avoient donnée jadis les victoires et les droits indestructibles de vos ayeux; vous l'aurez, car le plus grand des Princes vous a dit: *J'autorise les efforts que vous voulez faire; tout ce qui dépend de moi, pour seconder vos resolutions, je le ferai; si vos efforts sont unanimes, vous pouvez concevoir l'espoir de réduire vos ennemis à reconnoître vos droits.* Voilà ce qu'a dit aux Polonais celui qui peut tout; c'est donc aux Polonais à se montrer dignes de l'emploi de sa puissance! Compatriotes! jurez que vous chercherez à justifier sa protection; scellez ces sermens par votre concorde, votre zèle, votre persévérance, par le sacrifice de vos fortunes et de votre sang, et par cette ardeur que rien ne saurait ébranler. Songez que ne pas répondre à ce que votre grand Régénérateur attend de vous, ce seroit attirer sur vous les malédictions de la génération présente et des générations à venir. Quand vous aurez rempli tous vos engagemens envers la patrie, lorsque vous vous serez montré dignes de la confiance qu'elle a mise en vous, conjurez alors vos arrière-neveux, qu'ils conservent dans l'intégrité le fruit de vos sacrifices, et animés par la reconnoissance, dites en votre nom et en celui de la postérité la plus reculée. *Grand Prince! Vos bienfaits n'ont pas de bornes, notre reconnoissance et celle de nos descendans n'en aura pas aussi. Tant que la Vistule arrosera les rives fertiles de cette terre, antique héritage des Piastes, tant que votre dinastie fera le bonheur du monde,* (puisse-ce être jusqu'aux siécles les plus reculés), *aussi long tems nos coeurs seront à vous, notre sang sera prêt à couler pour votre gloire; aussi long tems dureront les sentimens qui nous attachent au grand peuple sur lequel vous régnez. Disposez de nous, dirigez nos efforts vers l'apui de notre cause, et vers l'heureux succès de vos grands desseins, et vous n'entendrez qu'une seule voix sur toute notre terre, qui dira: qu'après avoir tout déposé sur l'autel de la patrie, nous voudrions encore lui tout sacrifier.*

Présidant à la place du Maréchal de la Diéte et de la Confédération générale de Pologne:

STANISLAS COMTE ZAMOYSKI.

KRÓLESTWA POLSKIEGO PIECZĘĆ KONFEDERACYI JENERALNEY

Le Secrétaire de la Confédération générale de Pologne:

CAJETAN KOŹMIAN.

PROGRAMME.

Le Conseil général de la Confédération tiendra une Séance publique, le 24. Juillet courant, dans la Salle dite des Nonces, pour entendre le rapport des Députés envoyés vers Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie. etc. etc.

Voici l'ordre des cérémonies, qui vont avoir lieu à cette occasion. Toutes les autorités se réuniront à onze heures, dans les appartemens Royaux. On ouvrira à la même heure les balcons de la Salle des Nonces, pour que le public puisse s'y placer de bonne heure. On ne laissera entrer dans la Salle même, que les personnes mises en uniformes nationaux et militaircs, l'épée ou le sabre au coté; et cela après que les autorités auront occupé leurs places. Les Dames se rendront à l'endroit qui leur sera destiné.

Des fonctionnaires administratifs et de Police seront chargés de placer les autorités, et de maintenir le bon ordre dans la Salle. Les portes de la Salle seront ouvertes à midi. Les fonctionaires publics chargés de l'ordre intérieur, introduiront les autorités dans la Salle ainsi qu'il suit:

Le Sénat, le Conseil des Ministres et le Conseil d'Etat, les Nonces et les Députés, qui se trouveraient dans la Capitale: les autorités se placeront sur les fauteuils rangés de droite et de gauche de la Salle. Toutes les autres occuperont les bancs derriere ces fauteuils.

Lorsque les autorités auront pris leurs places respectives, le Préfet du Département de Varsovie accompagné de quatre Officiers, introduira S. E. Monseigneur l'Ambassadeur de France, avec les personnes attachées à la Légation, et lui indiquera la place qui lui est destinée.

Le Prince Maréchal de la Confédération invitera le Secrétaire du Conseil général à faire lecture du procès verbal de la Séance, dans laquelle on avait arrêté la solemnité d'aujourd'hui: on introduira ensuite les Députés.

Lorsque ceux-ci auront occupé leurs places dans les fauteuils vis à vis le Conseil général, le Prince Maréchal invitera le premier dans l'ordre, à rendre compte de leur mission.

Lorsque l'on fera lecture de la réponse de S. M. l'Empereur et Roi, le Conseil général et toutes les personnes présentes dans la Salle, se leveront de leurs places, et resteront debout jusqu'à la fin de cette lecture.

Lorsque le Député aura fini son discours, le Prince Maréchal témoignera la reconnoissance du Conseil général à la Députation, pour avoir rempli la mission d'après les désirs de la Nation.

L'un des membres du Conseil général prononcera ensuite un discours adapté à la circonstance.

Le Prince Maréchal invitera ensuite le Conseil général, les autorités et les spectateurs à se rendre à l'église, pour assister à un Te Deum solennel.

Toutes les personnes qui auront fait leur adhésion à la Confédération, sont invitées à venir ornées de cocardes sur le bras gauche. Ce 24. Juillet, 1812.

